Image not found or type unknown

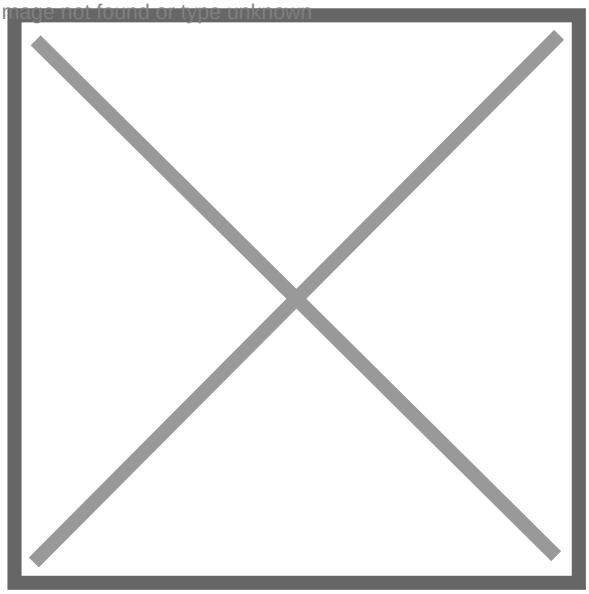

Rupture d'un contrat moral

Par **underblast**, le **10/01/2012** à **11:34**

Bonjour,

J’ai été employé par une agence, pour une prestation de direction de production audiovisuelle sans contrat de travail en mai dernier.
Approché par un ami d’enfance j’ai volontairement aidé cette entreprise. Je n’ai pas abordé la question du paiement immédiatement jugeant que le projet passait avant tout.
J’ai donné également des contacts lorsque cette société en avait besoin.
Lors de différentes réunion j’ai évoqué le remboursement des frais que j’engagerai pour le projet, taxis, factures téléphoniques, paiements de certains prestataires etc. Il m’a été certifié par l’employeur que je serai remboursé. J’ai cherché des solutions avec la comptabilité de l’agence pour régler ce problème.
La prestation effectué, j’ai été reçu par le directeur qui ma remercié pour la prestation malgré ces approximations, il m’a également remercié pour les contacts que je leur avais fournies.
Le directeur s’est engagé pour un dédommagement, à hauteur de 2000 €, qui devait se traduire par l’achat d’un ordinateur à ma demande, ne pouvant pas facturé à titre personnel.
La situation d’après tournage c’est envenimé entre l’agence et certains intermittents et prestataires qui n’étaient pas payé.
Lorsque j’ai évoqué mon remboursement de notes de frais (notes frais saisie dans le logiciel de comptabilité de la société s’élevant à 1045€), il n’en était plus questions de me les régler.
C’était l’achat ou rien.
Il n’était plus question non plus de me payer, avant que la situation soit débloquée.
J’ai réglé cette situation en novembre dernier avec la comptabilité de cette agence.
Depuis je n’ai plus de réponse de leur part. Comment puis je me retourner contre eux légalement.
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés